

au fauteuil d'un député de l'opposition présenterait certains avantages. J'ajoute que le Gouvernement, à ce comité-ci comme à tous les autres, dispose d'une majorité écrasante dont il peut user si le cœur lui en dit.

M. WRIGHT: J'appuie la motion.

M. MAJOR: Avant la mise aux voix, je désire signaler au Comité qu'habituant le Canada, je vais voter comme tel et non pas comme si j'habitais l'Angleterre.

M. PICARD: Monsieur Chassé, me permettra-t-on, afin de dissiper tout équivoque, de dire un mot de la méthode suivie en Angleterre. Là-bas, depuis plusieurs années, le président du Comité est généralement choisi parmi les membres de l'opposition; c'est, le plus souvent, un ancien secrétaire d'État au trésor, ou un ancien ministre, bien au courant des finances publiques et bien connu dans tout le pays, dont les talents éminents sont unanimement reconnus. En Angleterre aussi, les membres du Comité se dégagent de toute attache politique et on y a pris l'habitude, si j'ose dire, de ne pas faire de politique. Bien entendu, je ne voudrais pas un seul instant donner à entendre que ce soit ce qui se passe à notre Comité à nous.

M. THATCHER: C'est vous qui faites de la politique en ce moment.

M. PICARD: Mais non. En tout cas, ce n'est pas ainsi que nous avons procédé jusqu'ici chez nous. Je crois que les comités sont et doivent être libres de désigner qui ils voudront à la présidence.

M. WRIGHT: Monsieur Chassé, le moment me paraît particulièrement bien choisi de modifier nos habitudes et de désigner un membre de l'opposition à la présidence du Comité. En ce moment le Gouvernement a, à la Chambre, une majorité assez gênante...

M. CRUICKSHANK: Et cela ne va pas changer de sitôt.

M. WRIGHT: En conséquence, il a la majorité à tous les comités. Ce serait, de sa part, un très beau geste s'il appuyait la nomination d'un député de l'opposition à la présidence du Comité.

M. PICARD: Me permettez-vous, monsieur Chassé, de rappeler que ce n'est pas le Comité qui est responsable de cette majorité, mais la population du Canada elle-même et que cette vérité s'est manifestée dans tous les comités, ceux-ci étant constitués en fonction de la répartition des sièges selon les partis à la Chambre elle-même.

M. FRASER: Monsieur Chassé, lorsque les comités permanents se sont réunis afin de désigner un président, j'étais absent, me trouvant à une autre réunion. J'ignorais que mon nom allait être proposé à cette occasion. Je savais, cependant, qu'il allait l'être aujourd'hui. Je ne veux pas qu'il soit retiré, voulant ainsi protester contre les méthodes suivies jusqu'ici; toutefois, je m'abstiendrai de voter. C'est là, il me semble, ce qu'il y a de plus juste. Je sais aussi qu'il y a ici une écrasante majorité libérale, c'est-à-dire gouvernementale, et que je n'ai pas la moindre chance d'être élu, mais je ne veux pas que mon nom soit retiré, afin de désapprouver ainsi la façon dont, jusqu'ici, le Gouvernement a exercé son emprise.

Le SECRÉTAIRE: Messieurs, je vais mettre aux voix la motion de M. Cruickshank. Fût-elle adoptée, nous n'aurons pas à passer à celle de M. Thatcher.

La motion mise aux voix est celle de M. Cruickshank visant l'élection de M. Picard à la présidence.

(La motion est adoptée par 15 voix contre 5.)

M. BROWNE: Monsieur Chassé, le Règlement prévoit-il un vote à main levée ou au scrutin secret?